



**P.V. de la réunion de la C.D.T.T.
Jeudi 09 Septembre 2021
À l'Avenir Strasbourg à 19H00**



Ordre du jour

- 1) Liste de présence et accueil
- 2) Présentation des nouveaux membres et attribution des fonctions
- 3) Perspectives nouvelles : Covid-19 – Pass' sanitaire – nouveautés – infos
- 4) Annuaire – Classement des joueurs – Plaquette règlement des épreuves 2021/2022
- 5) Fédéraux Vétérans des 23 et 24 octobre 2021 à ODOS – Tournoi du 11 novembre à INGWILLER
- 6) Championnat par équipes : Composition – répartition dans les divisions – calendrier – gratuité des engagements
- 7) Epreuves locales et fédérales 2021/2022
- 8) Communication – Site informatique
- 9) Finances
- 10) Divers

Début de la réunion : 19H20

Merci à l'Avenir Strasbourg de nous recevoir dans leur local.

1) **Liste de présence et accueil**

➤ **Liste de présence :**

Membres présents : Mireille VOLTZENLOGEL – Catherine WEBER – Jennifer MATHIA – Marc KLOPFENSTEIN et Driss OUALI-ALAMI

Membres excusés : Alain PHILIPPI – Robert GSTALTER – Dominique BETTINGER

Membre absent : Serge KOBER

Les cinq membres présents avaient tous un pass' sanitaire en règle.

- La coordinatrice Mireille VOLTZENLOGEL ouvre la séance à 19h00 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes et en les remerciant pour leur participation à cette réunion.

2) **Présentation des nouveaux membres et attribution des fonctions**

- Bienvenue et félicitations à Jennifer MATHIA de l'AVENIR Strasbourg nouveau membre élu de la CDTT lors de l'AG du 19 juin 2021.
Dominique BETTINGER de l'US Egalitaire, autre nouveau membre élu de la CDTT, était excusé.
- Composition de la nouvelle Commission élue lors de l'AG de la CDTT du 19 juin 2021 à l'US Egalitaire :

Mireille VOLTZENLOGEL – Catherine WEBER – Jennifer MATHIA – Robert GSTALTER – Marc KLOPFENSTEIN – Alain PHILIPPI – Driss OUALI-ALAMI – Serge KOBER et Dominique BETTINGER = 9 membres

➤ **Répartition des fonctions :**

Mireille VOLTZENLOGEL : Coordinatrice + Responsable technique

Driss OUALI-ALAMI : Coordinateur + gestion du fichier des licenciés + responsable des récompenses

Catherine WEBER : Secrétaire

Jennifer MATHIA : Trésorière générale

Marc KLOPFENSTEIN : Saisie et classement du Championnat + webmaster du site informatique

Alain PHILIPPI : Responsable de la communication

Serge KOBER : Conseiller technique à l'entraînement

Dominique BETTINGER : Assesseur

Robert GSTALTER : se retire de la Commission pour une année (pas de Pass'sanitaire)

3) **Perspectives nouvelles (Covid-19 – Pass' sanitaire – Nouveautés – Infos)**

Covid-19 et Pass' sanitaire

- Le virus est toujours présent et il circule encore malgré la campagne de vaccination en place.
- Dans les salles de sports et les gymnases toutes les mesures de sécurité et les gestes barrières sont toujours en vigueur : distanciation – port du masque conseillé en-dehors des aires de jeu – gel – désinfectant – éviter les serrages de mains et les embrassades.
- La présentation des pass' sanitaires doit être exigée par les responsables de club, ou alors un test PCR négatif daté de moins de 72 heures ou une dérogation de contre-indication à la vaccination pour raison médicale pour les personnes ne pouvant pas se faire vacciner (autorisation mise en place par la Fédération uniquement valable dans le cadre de la FSGT). Ce protocole peut être complété localement selon les communes par des directives préfectorales et/ou communales.
- Cette vérification doit être scrupuleusement appliquée par les clubs recevant des joueurs lors des rencontres de championnat ou lors des épreuves individuelles locales. En cas de contrôle par la police ou par des représentants de la commune, les joueurs et les responsables de clubs qui seront en infraction risquent une amende.
- Nous appliquons le protocole sanitaire gouvernemental disponible sur le site de la Fédé sur la page d'accueil en haut à droite sous la rubrique « Covid-19 ». Le site est mis à jour très régulièrement.
- Vous trouverez également tous ces renseignements sur le site du gouvernement : protocole sanitaire + règles pour la pratique du TT.

Nouveautés et infos diverses

- **Les réunions de la CDTT** : réunions mensuelles le jeudi soir à 19h00 au club-house de l'Avenir Strasbourg + deux réunions élargies avec les clubs dont une sur Strasbourg au mois de novembre et une en avril dans le secteur Nord. Le calendrier des réunions figurera dans l'annuaire et sur le site informatique de la CDTT.
- **Certificat médical**
Le cycle de trois ans est toujours en vigueur.

Un certificat médical ainsi que les questionnaires de santé et les attestations pour mineurs et majeurs pour le renouvellement des licences sont disponibles à la fin de l'annuaire.

Pour les pratiquants majeurs (18 ans et plus) la délivrance de la première licence nécessite un C.M. daté de moins d'un an. Pour le renouvellement des licences il faut remplir un questionnaire de santé et une attestation doit être renseignée et signée. En cas de réponse « oui » dans le questionnaire, un nouveau C.M. est nécessaire.

Les mineurs sont dispensés de C.M. pour la pratique sportive. Pour l'obtention d'une licence ou d'un renouvellement de licence, le mineur ou la personne exerçant l'autorité parentale doit remplir un questionnaire de santé. En cas de réponse « oui » à une des questions un C.M. daté de moins de six mois est nécessaire. En cas de réponse « non » à toutes les questions, une attestation doit être renseignée et signée par la personne exerçant le droit parental.

Pour les majeurs et pour les mineurs les attestations et les C.M. doivent être conservés par le club.

➤ **Contrôle d'honorabilité**

Le contrôle d'honorabilité qui a pour but de prévenir toute violence sexuelle dans le sport est étendu aux dirigeants, responsables de clubs, animateurs, éducateurs et entraîneurs sportifs depuis le 1^{er} janvier 2021. Il sera mis en place au niveau de la FSGT pour la saison 2021/2022.

Sont concernés les majeurs et les mineurs considérés comme éducateurs sportifs (entraîneurs, moniteurs, coachs, préparateurs physiques, etc.) même s'ils ne disposent pas de diplôme ou exercent de façon ponctuelle, ainsi que les dirigeants des associations (président, secrétaire, trésorier, bénévole) chargés de l'organisation des activités.

Ne sont pas concernés les pratiquants, les arbitres, les encadrants médicaux et les accompagnateurs.

La personne peut refusée d'être soumise au contrôle. A ce moment là elle pourra obtenir sa licence mais devra renoncer à ses fonctions de dirigeant et d'encadrant.

➤ **Obligation pour les mineurs**

Pour les mineurs il est désormais obligatoire de fournir pour toute compétition locale ou nationale une autorisation signée par les parents pour effectuer un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvement de sang).

Chaque athlète mineur ou majeur protégé devra avoir sur lui lors de tout déplacement en stage, en compétition ou rassemblement, une copie de cette autorisation ainsi que sa carte d'identité nationale et sa licence FSGT conformément à l'article R 232-52 du code du sport.

➤ **Information en matière d'assurance**

Conformément aux dispositions du code du sport, les dirigeants et responsables de clubs sont tenus d'informer chaque adhérent de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé du fait de sa pratique sportive. La FSGT propose un contrat d'assurance souscrit auprès de la Mutuelle des Sports (MDS). L'adhérent a la possibilité de refuser la souscription de ce contrat.

Les dirigeants de club doivent faire signer « la fiche signalétique adhérent » par chaque licencié. Cette fiche correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT, elle atteste que le licencié a pris connaissance du formulaire MDS/FSGT.

Après sa signature, la fiche signalétique adhérent est à conserver obligatoirement par le club.

➤ **Le Challenge « Alain LUGARDON »**

Ce challenge récompense les clubs qui ont la meilleure participation à toutes les épreuves jeunes proposées dans une saison sportive.

Le montant de la subvention reste inchangé pour 2021/2022 et s'élève à 500,00 €.

Répartition : 250,00 € pour le club classé premier, 150,00 € pour le club classé second et 100,00 € pour le club classé troisième.

Les explications détaillées se trouvent dans la plaquette règlements.

➤ **Dates et lieux d'implantation des épreuves fédérales 2021/2022**

- Les Fédéraux Vétérans : les 23 et 24 octobre 2021 à ODOS (65) Hautes-Pyrénées
- Les Fédéraux Non-classés à TS : les 19 et 20 février 2022 à PARTHENAY (79) Deux-Sèvres
- Les Fédéraux par Equipes : les 23 et 24 avril 2022 à LIMAY (78) Yvelines
- Les Fédéraux de Hardbat : les 21 et 22 mai 2022 à LONGLAVILLE (54) Meurthe-et-Moselle
- Les Fédéraux Jeunes : les 4 et 5 juin 2022 à COZES (17) Charente-Maritime

➤ **Participations forfaitaires de la CDTT aux épreuves fédérales**

Tarifs fixes mis en place en fonction du lieu d'implantation des épreuves fédérales à savoir :

- **50 € par personne** : déplacements en Lorraine à LONGLAVILLE (54)
- **70 € par personne** : déplacements à PARIS, région Ile de France et dans les Yvelines (78)
- **90 € par personne** : déplacements dans l'Orne, à PARTHENAY / THOUARS (79) et à COZES (17)
- **110 € par personne** : déplacements en Bretagne, dans le Gard, à MARSEILLE (13) et à TARBES-ODOS (65) Hautes-Pyrénées

Ces forfaits figurent dans l'annuaire sur la page des tarifs.

Les prises en charge se feront en fonction des résultats obtenus lors des différents championnats d'Alsace selon les critères de sélection habituels mais cette prise en charge ne sera plus nominative, ce sera un nombre de joueurs pris en charge par club.

➤ **Documents à mettre sur le site informatique de la CDTT**

- Le PV de l'AG de la CDTT du 19 juin 2021
- L'annuaire 2021/2022 avec tous les renseignements
- La plaquette règlement des épreuves 2021/2022
- La liste des classements des joueurs pour la saison 2021/2022
- Les calendriers des rencontres du championnat par équipes 2021/2022
- Les PV des réunions de la CDTT
- Les classements du championnat par équipes
- Les résultats des épreuves individuelles locales
- Tout document que nous jugerons utile d'y faire figurer

➤ **Championnat par équipes**

L'année 2021/2022 sera une année de transition où nous partons un peu à l'aveuglette. Nous laissons aux clubs le temps de reprendre contact avec leurs adhérents et les équipes engagées seront probablement un peu moins nombreuses qu'avant la crise sanitaire, ce qui est normal vu les circonstances.

- Le retour des formulaires avec les équipes engagées est prévu pour le vendredi 10 septembre 2021, donc beaucoup plus tard que d'habitude.
- Les treize clubs bas-rhinois ont répondu présent et ont engagé des équipes en Championnat senior, vétérans et mixte.
- Les calendriers des rencontres seront élaborés dans la deuxième quinzaine de septembre.
- Le championnat démarrera mi-octobre
- Tarifs : La CDTT tient à faire un geste envers les clubs qui ont été frustrés par une saison blanche. Aussi nous proposons la gratuité des équipes pour la saison à venir : soit 22 € pour les équipes à 2 ou 3 joueurs et 25 € pour les équipes à 4 joueurs (gratuits).

➤ **Finales départementales en fin de saison**

Des finales départementales entre les deux secteurs seront jouées en fin de saison dans le championnat par équipes 2021/2022.

- Sont qualifiés pour disputer ces finales les joueurs titulaires dans les équipes concernées c'est-à-dire des joueurs qui auront joué au minimum trois rencontres dans cette équipe au cours de la saison.
- Les finales ne s'arrêteront plus au score acquis mais seront disputées jusqu'au bout soit : en 9 parties pour les rencontres en Promotion et en Division 1, soit en 5 parties pour les rencontres en Vétérans et en Mixtes.
- Un remplaçant est autorisé qui doit être titulaire dans une équipe ou une division inférieure et dont le classement est égal ou inférieur à celui du joueur qu'il remplace.

➤ **Formations en prévision**

- Animateurs – Entraîneurs : reprise des stages de formation d'animateurs à partir de cette saison. L'équipe des formateurs se compose de : Bernard GIODA – Cyril BEGUIER – Clément AUDIOT.
- Arbitre : stage organisé localement à partir de cinq candidats. La formation est ouverte à tous les licenciés âgés de 18 ans et plus et durera entre 3 et 4 heures. Une mise à jour récente des règles de tennis de table sera remise aux candidats une semaine avant le stage. Un panel de 135 questions est disponible et l'animateur du stage en choisira 30. Il faudra répondre juste à 25 questions pour réussir le stage. Cette formation est obligatoire pour faire celle de juge-arbitre.
Juge-arbitre : urgence absolue pour cette formation, la CDTT ne compte plus qu'un seul JA depuis le départ de Christine.

4) **Championnats de France FSGT Vétérans des 23 et 24 octobre 2021 à ODOS (65) et Tournoi du 11 novembre**

➤ **Championnats de France FSGT Vétérans**

- La plaquette est arrivée dans les clubs

- Le courrier concernant cette épreuve a été envoyé aux clubs le 25 août avec retour des inscriptions pour le 17 septembre.
- Les horaires qui figurent dans la plaquette sont exacts, ils seront précisés au moment de l'envoi des documents aux clubs 15 jours avant l'épreuve avec le déroulement des séries, le PV du tirage au sort et les horaires détaillés.
- Les hébergements : 4 hôtels sont prévus – en général la délégation alsacienne est installée à l'hôtel IBIS à Odos.
- Les engagements des clubs alsaciens seront regroupés sous délégation Alsace.
- La facturation des frais d'engagement est faite par la trésorière de la CDTT et les factures sont à régler avant le départ aux Fédéraux.
- Participation forfaitaire de la CDTT pour cette épreuve est de 110 € par personne prise en charge (lieu d'implantation ODOS).
- Répartition de la participation :
 - L'épreuve qualificative pour ces Fédéraux est le Championnat d'Alsace Vétérans de la saison 2020/2021 pour laquelle 32 titres sont attribués soit 32 prises en charges
 - Aucune épreuve qualificative n'ayant pu être disputée en 2020/2021, les 32 prises en charge seront réparties proportionnellement entre les clubs ayant participé aux Championnats de France Vétérans en 2019 et aux Championnats de France TS en 2020 à savoir : 17 prises en charge pour l'AMITIE, 8 prises en charge pour l'AVENIR, 2 pour le Hanau TT, 2 pour CP Zutzendorf, une pour Menchhoffen, une pour Tricolore SAVERNE et une pour MJC Kirrwiller.

➤ **Tournoi du 11 novembre 2021**

Charles ZELLHOEFER a confirmé que le Tournoi du 11 novembre pourra bien avoir lieu à INGWILLER.

La grande salle est réservée, par contre la salle spécifique annexe ne sera pas disponible, elle est toujours réservée pour les vaccinations contre la Covid-19.

Ces trois documents seront envoyés aux clubs aux alentours du 20 septembre 2021.

5) Championnat par équipes

- Le formulaire d'engagement pour les équipes en championnat 2021/2022 a été transmis aux clubs le 16 août avec retour demandé pour le vendredi 10 septembre.
- Les cinq clubs strasbourgeois ont répondu positivement et engagés des équipes : AMITIE Lingolsheim – AVENIR Strasbourg – ASES Electricité de Strasbourg – US Egalitaire et UT Aurora S.B.
- Les 8 clubs ont répondu affirmativement pour le secteur Nord : CLTT Menchhoffen – CP Zutzendorf – CS Tricolore Saverne – CTT 77 Val de Moder – HANAU Tennis de table – LIBERTE Dettwiller – MJC Kirrwiller et TT Dossenheim s/Zinsel.
- Des équipes ont été inscrites en Excellence – Honneur – Promotion d'honneur – Promotion et D1 pour les deux secteurs – Mixtes Strasbourg – Vétérans D1 – D2 – et D3 dans les deux secteurs.
- La composition du championnat se fera en fonction du nombre d'équipes engagées par les clubs uniquement. Nous nous baserons sur la répartition dans les divisions en 2020 concernant les niveaux.
- Il y aura un minimum de 5 équipes par division et un maximum de 8 équipes.

- Nous prévoyons les trois championnats habituels : seniors, mixtes et vétérans
- En Vétérans les rencontres se disputeront au meilleur des cinq manches sur le secteur Strasbourg et au meilleur des sept manches dans le secteur Nord.
- Pour les Jeunes nous proposons un championnat par secteur et par journées pour limiter le nombre de jeunes présents au même endroit au même moment toujours en raison de la crise sanitaire.
- Les trois championnats démarreront mi-octobre.
- Accueil des joueurs dans les salles de sport :
 - Respect du protocole sanitaire : appliquer les mesures de sécurité et les gestes barrières.
 - Vérification du Pass' sanitaire, ou d'un test PCR négatif daté de moins de 72 heures ou présentation d'une dérogation de contre-indication médicale à la vaccination.

6) Epreuves locales et fédérales

➤ Epreuves locales

- Les mêmes épreuves locales sont reconduites et leur formule reste inchangée à savoir les quatre championnats d'Alsace : Adultes – Vétérans – Jeunes Individuels et Jeunes par équipes
- Se rajoutent trois tournois : le Tournoi du 11 novembre – le Tournoi de Hardbat – le Tournoi Jeunes individuel qui remplace la Coupe Jeunes
- Le Tournoi Jeunes n'a jamais pu voir le jour et nous espérons enfin pouvoir l'organiser cette saison. Formule retenue par les clubs pour cette nouvelle épreuve :
 - Les filles et les garçons sont regroupés par catégories d'âge : Juniors – Cadets - Minimes – Benjamins et Poussins.
 - Chaque joueuse/joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie mais la répartition dans les catégories est libre avec au maximum un double surclassement.
 - Chaque catégorie se joue avec des poules préliminaires suivies d'un tableau à classement intégral.
 - Remise des récompenses à la fin de l'épreuve.
- Pour la remise des récompenses la nouvelle formule mise en place en 2019 reste en vigueur pour la saison 2021/2022 :
 - Pour toutes les épreuves jeunes la remise des récompenses se fera à la fin de la compétition.
 - Pour toutes les épreuves seniors (Adultes, Vétérans et Tournois) les médailles seront remises aux quatre premiers de chaque tableau tout de suite après la finale au cours de la journée et sans interruption de la compétition. Ce qui permet aux joueurs de rentrer dès la fin de leurs rencontres dans les différents tableaux où ils sont inscrits..
- Le protocole sanitaire sera appliqué comme pour le championnat par équipes.

➤ Epreuves Fédérales

- Les cinq épreuves traditionnelles sont reconduites et leur formule reste inchangée à savoir : les Fédéraux Vétérans, les Fédéraux Toutes séries, les Fédéraux par équipes, les Fédéraux de Hardbat et les Fédéraux Jeunes.

Le même protocole sanitaire que dans les épreuves locales sera appliqué sur le plan national.

7) **Communication et tenue du site informatique**

➤ **Communication**

- Alain PHILIPPI est d'accord pour reprendre ses fonctions dans les mêmes conditions qu'avant la crise sanitaire.
- A faire paraître dans les DNA : articles pour annoncer les épreuves locales et fédérales ainsi que les résultats des épreuves avec palmarès et commentaires
- Dans le journal « En Bref » du CD 67 : article trimestriel sur la page « Celluloïd » qui résumera les manifestations et événements sportifs qui se sont déroulés au cours du trimestre.

➤ **Site informatique de la CDTT**

- Marc continuera de gérer le site informatique de la CDTT.
- Nous avons décidé de supprimer tous les documents papier et de tout gérer par courriel. Il est donc nécessaire de mettre sur le site tous les courriers et documents que nous diffusons aux clubs pour permettre à un maximum de pongistes d'être informés.
- Tous les courriers et documents utiles et nécessaires devront y figurer :
 - L'annuaire – la plaquette règlement des épreuves – classements des joueurs par clubs 2021/2022
 - Les calendriers du championnats – les classements du championnat par équipes
 - Les PV des réunions mensuelles et de l'AG de la CDTT
 - Courriers d'engagement aux épreuves – le formulaire d'inscription – les résultats et palmarès
 - Etc...

8) **Point Finances**

La parole est donnée à la nouvelle trésorière Jennifer MATHIA : les disponibilités de la CDTT s'élèvent à 8 773,01 €.

9) **Divers :**

l'U.S.Egalitaire Strasbourg Neudorf nous demande qui sera le juge arbitre pour le tournoi vétérans qu'ils organisent le 09 janvier 2022 ? Nous lui avons répondu que Mireille se chargerait du tirage et Catherine se chargera du dérouler de la journée.

Fin de la réunion : 21H20

La Responsable de séance

Mireille Voltzenlogel

La secrétaire de séance

Catherine WEBER